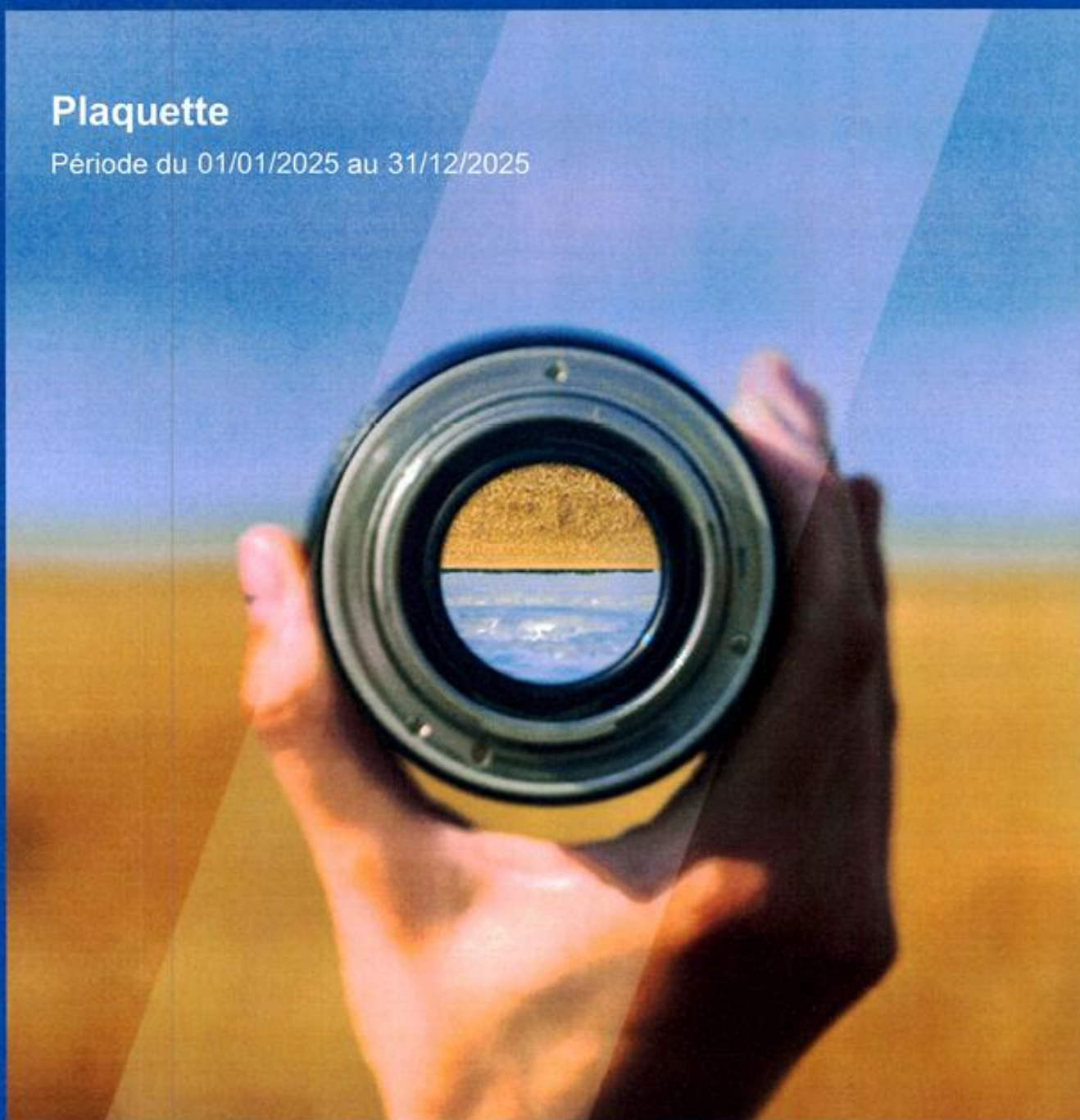


Plaquette

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



A.J.P. TRANSPORT PRUDHOMME ET LOGISTIQUE

1 Boulevard Bosteaux
51420 CERNAY LES REIMS
SIRET 49363422400023

**forv/s
mazars**

Comptes annuels

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



Bilan actif - Transition

Actif			Au 31/12/2025			Exercice précédent	
			Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024	
Capital souscrit non appelé (I)							
Frais d'établissement (II)							
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
		Frais de développement					
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					
		Fonds commercial					
		Autres immobilisations incorporelles (1)					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
		Immob. incorp. en cours, avances et acomptes					
	TOTAL						
	Immobilisations corporelles	Terrains					
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 209	17 719	13 489	5 070	
		Autres immobilisations corporelles	560 097	405 962	154 134	201 804	
		Immobilisations corporelles en cours					
		Avances et acomptes					
		Immob. corp. en cours, avances et acomptes	61 380		61 380		
		TOTAL		652 686	423 682	229 004	206 874
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées par équivalence					
		Autres participations					
		Participations	200		200	200	
		Créances rattachées à des participations	351 002		351 002	301 288	
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
		Autres titres immobilisés					
		Prêts					
		Autres immobilisations financières					
TOTAL		351 202		351 202	301 488		
Total de l'actif immobilisé (III)			1 003 888	423 682	580 206	508 363	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements	3 240		3 240	3 175	
		En-cours de production de biens					
		En-cours de production de services					
		Produits (intermédiaires et finis)					
		Marchandises					
		TOTAL		3 240		3 240	3 175
	Créances (3)(4)	Avances et acomptes versés sur commandes	6 015		6 015	468	
		Créances Clients et Comptes rattachés	544 533		544 533	458 372	
		Autres créances	76 651		76 651	56 153	
		Charges constatées d'avance	23 280		23 280		
		Capital souscrit appelé, non versé					
		TOTAL		644 465		644 465	514 525
	VMP	Valeurs mobilières de placement					
		Actions propres					
		Autres titres					
		Divers	Instruments de trésorerie				
			Instruments financiers à terme et jetons détenus				
			Disponibilités	236 551		236 551	241 640
	TOTAL		236 551		236 551	241 640	
	Charges constatées d'avance						11 660
Total de l'actif circulant (IV)			890 272		890 272	771 468	
Frais d'émission des emprunts (V)							
Primes de remboursement des emprunts (VI)							
Écarts de conversion actif (VII)							
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)							
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)			1 894 161	423 682	1 470 479	1 279 832	
Renvois : (1) Dont droit au bail							
(2) Dont à moins d'un an					351 002		
(3) Dont à moins d'un an					644 465		
(4) Dont à plus d'un an							
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks		Créances clients		

Bilan passif - Transition

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 200 000)	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	230 058	134 109
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	182 889	135 948
	Situation nette avant répartition	632 947	490 058
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)		632 947	490 058
Provisions	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres (I bis)			
Dettes (2)	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions (II)			
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	151 862	123 041
	Emprunts et dettes financières diverses (1)	4 908	39 316
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées	156 771	162 358
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (3)	6 232	6 385
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	283 168	259 013
	Dettes fiscales et sociales	367 657	348 141
Renvois	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	23 702	13 876
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	837 532	621 030
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance			789 774
Écarts de conversion passif (IV)			
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)		1 470 479	1 279 832
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier	574 461	835 374
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (3),		
	à plus d'un an		65 294
	à moins d'un an		718 094
(1) Dont emprunts participatifs			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		743 664	

A.J.P. TRANSPORTS PRUDHOMME ET LOGISTIQUE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 200 000 euros
Siège social : 1 Boulevard Bosteaux, 51420 CERNAY LES REIMS
493 634 224 RCS REIMS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 182 889,40 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	182 889,40 euros
------------------------	------------------

A titre de dividende global à l'Associé Unique <i>Soit 42,50 euros par part</i>	85 000,00 euros
--	-----------------

Le solde	97 889,40 euros
----------	-----------------------

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 327 947,48 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 85 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

AP

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

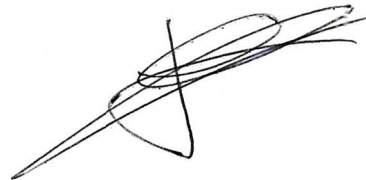
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.